

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2017**

THERMAL DE NEYRAC-LES-BAINS :

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants N° 7 au bail emphytéotique et N° 3 à la convention tripartite, avec la société exploitante et le SITHERE, pour :

> prolonger de 5 années le bail, donc jusqu'au 31/12/2034 ;

> mettre à disposition du SITHERE le bâtiment Neyrac-Ciné (excepté le salon de coiffure), pour divers aménagements au rez-de-chaussée et l'animation de la station aux étages, par la Société des Thermes.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE DENEIGEMENT 2016/17 :

Le coût de la dépense communale s'élevant à 2 035,20 €, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide départementale de 50 %.

INSTALLATION AU CHEF-LIEU D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES :

Le conseil municipal unanime, demande au S.D.E.07, la mise en place de cet équipement. Le coût de la participation communale s'élève à 2 500,00 €.

Séance levée

Le Maire,
Gérard BRUCHET